

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MARDI 29 AVRIL 2025**

### **MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de SCOR SE (la « **Société** ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le

**Mardi 29 avril 2025**

**à 10 heures 30 (heure de Paris)**

**au siège social de SCOR SE**

5, avenue Kléber

75016 Paris

France

L'avis de réunion a été publié aujourd'hui au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (Bulletin n°35) et contient l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée Générale Mixte.

Les actionnaires au porteur doivent adresser une demande auprès de leur intermédiaire financier aux fins d'obtenir les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Les actionnaires nominatifs les recevront directement avec leur convocation.

Les informations relatives à cette Assemblée Générale Mixte peuvent être consultées sur le site internet de SCOR à l'adresse suivante : [www.scor.com/fr/assemblee-generale-mixte-2025](http://www.scor.com/fr/assemblee-generale-mixte-2025).

Les documents prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont disponibles, dès ce jour, sur le site internet de la Société à l'adresse [www.scor.com](http://www.scor.com) sous la rubrique « Investisseurs / Assemblée Générale Mixte 2025 / Informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte 2025 de SCOR SE » ou sur simple demande auprès du département Relations Investisseurs ([investorrelations@scor.com](mailto:investorrelations@scor.com)).

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième (5<sup>ème</sup>) jour précédant l'Assemblée Générale Mixte (inclus), demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Pour les actionnaires détenant leurs actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire pourra également prendre connaissance de ces documents au siège de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation, soit au plus tard le quinzième (15<sup>ème</sup>) jour précédant l'Assemblée Générale Mixte.

La réunion de l'Assemblée Générale sera retransmise en direct, en vidéo, sur le site Internet de la Société.

\*

\* \*

### SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

Le Groupe a enregistré 20,1 milliards d'euros de primes en 2024. Représenté à travers 37 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 150 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.scor.com](http://www.scor.com)

#### Relations Presse

Alexandre Garcia  
[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

#### Relations Investisseurs

Thomas Fossard  
[InvestorRelations@scor.com](mailto:InvestorRelations@scor.com)

#### Retrouvez-nous sur

[LinkedIn](#)

Certifié avec  **wiztrust**

L'ensemble des contenus publiés par le groupe SCOR à partir du 1er janvier 2024 sont certifiés avec Wiztrust. Vous pouvez en vérifier l'authenticité sur le site [wiztrust.com](http://wiztrust.com).